



Ministère de l'Intérieur



# INGERENCE ECONOMIQUE

Flash n° 59 – Janvier 2020

Ce « flash » évoque des actions d'ingérence économique dont des sociétés françaises sont régulièrement victimes. Ayant vocation à illustrer la diversité des situations auxquelles les entreprises sont susceptibles d'être confrontées, il est mis à votre disposition pour vous accompagner dans la diffusion d'une culture de sécurité interne.

Vous comprendrez que, par mesure de discrétion, le récit ne comporte aucune mention permettant d'identifier les entreprises visées.

Pour toute question relative à ce « flash » ou si vous souhaitez nous contacter, merci de vous adresser à : [securite-economique@interieur.gouv.fr](mailto:securite-economique@interieur.gouv.fr)



Ministère de l'Intérieur

Flash n°59

Janvier 2020

---

## Les salons professionnels, événements propices aux actions d'ingérence économique

Les salons professionnels sont une excellente opportunité pour les entreprises de présenter leurs technologies et innovations, et de se faire connaître des autres spécialistes du marché.

Cependant, ces dernières années, la DGSI a constaté une recrudescence d'approches ou de démarches offensives conduites à l'encontre d'entreprises françaises par des sociétés ou des services de renseignement étrangers. Ces derniers peuvent en effet réaliser, lors de ces salons, une veille concurrentielle active et mettent parfois en œuvre de réels stratagèmes de captation de données et d'informations.

Les techniques d'ingérence économique déployées lors de ces événements sont très diverses, passant, entre autres, de la collecte d'information au vol de matériels, à la captation de données et aux actions cyber et électroniques.

### PREMIER EXEMPLE

Une société extra-européenne, lors d'un salon professionnel français, a organisé une tombola. Les hôtes employées par l'entreprise étrangère interpellaient les visiteurs et visitaient les stands des pays concurrents afin de les inciter à s'inscrire sur la liste des participants.

Ces derniers étaient tenus de remplir des questionnaires particulièrement détaillés dans lesquels leur étaient demandées de nombreuses données personnelles et professionnelles (nom, prénom, entreprise, service d'appartenance, poste occupé, courriel professionnel, etc.).

Ce processus, très intrusif, a retenu l'attention des organisateurs du salon et de la DGSI.

### DEUXIEME EXEMPLE

Deux personnes représentant une ambassade étrangère à Paris se sont longuement intéressées aux technologies présentées sur le stand d'une entreprise française à haute valeur stratégique.



Ministère de l'Intérieur

Flash n°59

Janvier 2020

---

Pendant que l'un des membres de l'ambassade posait de nombreuses questions techniques au spécialiste de la société française présent sur le stand, l'autre s'est discrètement introduit dans la zone d'accès restreinte du stand et a réalisé plusieurs clichés photographiques.

Après avoir été contrôlé par le service de sécurité, il a prétexté bénéficier d'une autorisation d'un responsable de la société française, sans que ses affirmations puissent être corroborées.

### TROISIEME EXEMPLE

Alors que se déroulait une démonstration de prototypes à l'extérieur du salon, le stand d'une entreprise française a été victime d'une intrusion occasionnant le vol de plusieurs ordinateurs et d'un disque dur externe contenant des données sensibles.

Le stand ne faisait l'objet d'aucune mesure de sécurité et il a été constaté que les objets personnels et professionnels des membres de l'entreprise avaient été, à plusieurs reprises, laissés sans surveillance.

### QUATRIEME EXEMPLE

A l'issue d'un salon professionnel, l'un des organisateurs a informé les exposants qu'une série de faux courriels envoyés aux participants français contenait des fichiers joints cachant des codes viraux et qu'il ne fallait en aucun cas ouvrir ces messages.

L'information ayant circulé rapidement, aucune opération d'hameçonnage ne semble avoir aboutie.

### COMMENTAIRES

Les salons professionnels sont des événements importants pour les entreprises. Ils permettent en effet aux sociétés évoluant dans un même secteur de se rencontrer, d'échanger autour de leur thématique commune et de conclure des contrats. Cependant, ils sont également l'occasion, pour des entreprises concurrentes ou des services de renseignement étrangers, de mener des actions d'ingérence économique.

L'une des pratiques les plus classiques est, comme en témoigne l'exemple 2, l'approche directe par un « journaliste », un « étudiant » ou un simple visiteur qui cherche à obtenir de son interlocuteur des informations précises sur la société exposante. Ce type d'approche est souvent préparé en amont, les personnes à cibler sont identifiées au préalable et les informations à obtenir sont



Ministère de l'Intérieur

Flash n°59

Janvier 2020

---

définies. Par ailleurs, ces dernières années, une recrudescence des actions cyber et électroniques a été constatée.

Les actions de sensibilisation effectuées en amont de l'organisation des salons par la DGSi ou d'autres services de renseignement permettent ainsi aux exposants de mettre en œuvre des bonnes pratiques de sécurité.

### **PRECONISATIONS DE LA DGSi**

Compte tenu des risques d'ingérence économique liés aux salons professionnels, la DGSi émet les préconisations suivantes :

#### **En amont du salon**

- Préparer la participation à un salon et sensibiliser les employés participants. La DGSi propose l'organisation de conférences de sensibilisation à cette fin.
- Etudier la disposition des stands environnant et voir où sont disposés ceux des concurrents connus pour être les plus offensifs.
- Préparer des éléments de langage. Communiquer uniquement sur ce qui est utile commercialement à l'entreprise.

#### **Pendant le salon**

- Dans les hôtels, les chambres et les coffres-forts qu'elles contiennent ne doivent pas être considérées comme des zones sécurisées. Toujours conserver avec soi les documents sensibles.
- Eviter d'utiliser le WiFi dans les hôtels et dans les locaux mis à disposition pour l'organisation du salon. Utiliser un Virtual Private Network (VPN) le cas échéant. En cas de doute après avoir été connecté à un WiFi public, changer rapidement les mots de passe des applications (messageries électroniques, réseaux sociaux, comptes bancaires, espace de stockage en ligne, etc.) que vous utilisez le plus souvent<sup>1</sup>.
- Utiliser de préférence des messageries chiffrées pour dialoguer lors du salon.
- Privilégier l'utilisation d'appareils nomades dédiés exclusivement aux salons professionnels.

---

<sup>1</sup> Cf. Flash Ingérence n°55 SEPTEMBRE « *Les risques liés à l'utilisation des réseaux WiFi publics* ».



Ministère de l'Intérieur

Flash n°59

Janvier 2020

---

- Ne laisser en aucun cas les stands sans surveillance. Porter une attention toute particulière aux prototypes et matériels exposés et à vos affaires professionnelles et personnelles.
- Limiter l'accès des différents stands, selon le degré de sensibilité des prototypes exposés et l'identité / fonction des visiteurs.
- Vérifier systématiquement l'origine et la légitimité d'un interlocuteur avant de répondre à des questions précises. Face à un interlocuteur trop curieux ou insistant, rester évasif et remonter l'information auprès des directions de la communication et de la sûreté.

#### **Après le salon**

- Faire analyser les appareils électroniques utilisés lors du salon, avant de les connecter aux réseaux internes de l'entreprise.
- En cas de découverte ou de suspicion de captation informationnelle ou technologique, d'approches d'acteurs étrangers lors d'un salon professionnel, contacter le service de la protection économique de la DGSI.